

Association faîtière nationale  
pour les intérêts des cyclistes  
Case postale 6711  
CH-3001 Berne

Tél 031 318 54 11  
[info@pro-velo.ch](mailto:info@pro-velo.ch) | [www.pro-velo.ch](http://www.pro-velo.ch)  
CP 34-2641-5

## **Assemblée des délégués de PRO VELO Suisse du 7 novembre 2015 à Berne**

### **Résolution**

#### **Mobilité des enfants et des adolescents :**

#### **La Confédération et les cantons devraient inciter les déplacements à vélo**

L'étude<sup>1</sup> publiée en juin par l'Office fédéral des routes sur la mobilité des enfants et des jeunes est inquiétante. Le choix des moyens de transport des enfants et des jeunes a changé de manière marquante entre 1994 et 2010. Dans tous les groupes d'âge, l'usage du vélo a diminué de manière plus ou moins nette. Les raisons en sont les trajets plus longs, la concurrence des transports publics et le « taxi parental ».

L'auteur de l'étude, le scientifique social Daniel Sauter, considère cette évolution comme un changement de paradigme. Pendant que les enfants sont conduits jusqu'à leurs destinations respectives, les adolescents renoncent de plus en plus aux véhicules motorisés pour privilégier les transports publics et les déplacements à pied.

PRO VELO est très préoccupée par la situation. En effet, l'usage du vélo comme moyen de transport quotidien n'est pas seulement important pour le développement physique et mental des enfants et des jeunes, mais aussi décisif pour le choix modal ultérieur. Ceux qui n'utilisent pas le vélo dans leurs vertes années choisiront – c'est en tout cas à craindre – un moyen de transport motorisé plutôt que de mobiliser leur force musculaire. Les conséquences sont prévisibles : effets négatifs pour leur santé, mais aussi pour l'environnement et le besoin de surfaces de transport, ainsi que des coûts croissants pour le public et les contribuables.

Pour ces raisons, PRO VELO demande à la Confédération, aux cantons et aux communes :

- de promouvoir et d'asseoir le vélo comme moyen de transport dans les écoles. En particulier, en assurant des places de stationnement en nombre suffisant et des trajets sûrs ainsi qu'en renonçant aux interdictions de venir à l'école à vélo, ce qui d'ailleurs n'est pas autorisé par la loi.
- de soutenir et de renforcer la formation et le perfectionnement de la conduite du vélo, en particuliers en offrant dans toute la Suisse la possibilité de passer un examen vélo;
- inciter les parents et les écoles à encourager la pratique du vélo chez les enfants et les adolescents;

---

1 Mobilité des enfants et des adolescents. Evolution de 1994 à 2010. Analyse basée sur les micro-recensements Mobilité et transports. Office fédéral des routes (OFROU), domaine Mobilité douce (éd.), Berne, 2014.

- d'informer le public sur les bénéfices de l'usage du vélo ;
- d'adapter les infrastructures physiques afin de rendre l'usage du vélo sûr et attrayant, notamment pour les plus jeunes acteurs de la circulation.